

Charte Fournisseurs 3DS Achats Responsables



1. Avant-propos

Dassault Systèmes SE et ses filiales (ci-après « 3DS ») offrent aux entreprises et aux personnes des univers d'expérience 3D leur permettant d'imaginer des innovations durables, capables d'harmoniser les produits, la nature et la vie. La plateforme 3DEXPERIENCE fournit à nos clients des solutions pour construire un monde plus durable.

Les enjeux de développement durable sont au cœur de la stratégie de Dassault Systèmes et sont gérés au plus haut niveau de la gouvernance d'entreprise. Dassault Systèmes s'engage avec des acteurs du secteur privé, public et à but non lucratif pour promouvoir et construire collectivement une économie à faible émission de carbone. Dassault Systèmes a notamment rejoint la *Global Enabling Sustainability Initiative (GeSI)*, *Business for Social Responsibility (BSR)* ainsi que *Ellen MacArthur Foundation*. Pour contribuer à la promotion du développement durable, 3DS s'est aussi engagée dans la Science Based Target initiative (SBTi), avec une ambition validée en ligne avec une trajectoire de 1,5 % C. 3DS est également signataire Global Compact des Nations Unies. Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, 3DS a pour objectif d'impliquer l'ensemble de ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants (ci-après « Fournisseurs ») dans cette démarche globale.

L'objectif de cette Charte Fournisseurs 3DS Achats Responsables est à la fois d'exprimer des engagements réciproques ainsi que de préciser les attentes de 3DS envers ses Fournisseurs (actuels ou potentiels), en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises et de développement durable (ci-après « RSE ») ; ces attentes peuvent aller au-delà de ce que prévoit la législation applicable. 3DS cherche à travailler dans un environnement qui partage ses valeurs. À cette fin, 3DS attend de ses Fournisseurs qu'ils adhèrent à sa Charte Fournisseurs 3DS Achats Responsables.

2. Ethique et Conformité

« Harmoniser les produits, la nature et la vie » est la raison d'être de 3DS. Cette harmonisation ne peut pas être atteinte sans éthique. Les Fournisseurs doivent veiller à se conformer aux normes les plus élevées en matière d'intégrité dans la conduite de leurs affaires.

2.1. Lutte contre la corruption

Les Fournisseurs doivent adopter une « tolérance zéro » à l'égard des pots-de-vin et de la corruption, y compris du trafic d'influence et des paiements de facilitation, quelles que soient les coutumes locales ou la pression des affaires, et ce même si cela implique pour eux de perdre des clients.

Les Fournisseurs doivent respecter les lois, les règlements, les codes et les recommandations des autorités compétentes en matière de lutte contre la corruption (« lois anticorruption »), notamment la législation locale anticorruption et les législations similaires applicables en France (loi Sapin 2), au Royaume-Uni (Bribery Act 2010) et aux États-Unis (FCPA).

Par conséquent, les Fournisseurs n'encouragent, n'offrent, ne tentent d'offrir, n'autorisent, ne promettent ou n'acceptent jamais, directement ou indirectement, un avantage de quelque nature que ce soit (par exemple, paiements, pots-de-vin ou dessous de table) en vue d'obtenir ou de retenir des clients ou d'obtenir

un avantage indu, même s'ils pensent agir dans l'intérêt de 3DS. Les Fournisseurs doivent reporter à la Direction Ethique et Conformité de 3DS, à l'adresse people.ethicscommittee@3ds.com, toute demande de pots-de-vin.

2.2. Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts décrit toute circonstance susceptible de soulever des doutes quant à la capacité des Fournisseurs à agir en toute objectivité par rapport aux intérêts de 3DS. Les situations de conflit d'intérêts peuvent naître de diverses manières.

Les Fournisseurs doivent être libres de tout conflit d'intérêts. S'ils suspectent une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel avec 3DS ou l'un des membres de leur personnel, ils doivent en informer immédiatement le Directeur des achats de 3DS à l'adresse finance.procurement-ethics@3ds.com et/ou la Direction Ethique et Conformité de 3DS à l'adresse people.ethicscommittee@3ds.com.

2.3. Cadeaux et marques d'hospitalité¹

L'échange de cadeaux, de repas et de divertissements entre les fournisseurs et leurs clients et partenaires est une pratique courante. Cependant, l'offre et l'acceptation de cadeaux et invitations doivent :

- être compatibles avec les usages et les pratiques locales et respecter la législation applicable ;
- correspondre à des montants raisonnables, être appropriées et ne pas inclure d'éléments susceptibles de mettre 3DS dans l'embarras en cas de révélation publique (par exemple, offrir ou recevoir des divertissements tels que des jeux d'argent ou des « divertissements pour adultes » est strictement interdit);
- respecter la politique applicable à la personne qui offre et à la personne qui reçoit. De nombreuses grandes entreprises et entités gouvernementales et publiques interdisent à leurs collaborateurs d'accepter une quelconque gratification, y compris des repas et des divertissements,
- être correctement documentées et consignées dans les comptes de l'Entreprise. Par exemple, il convient d'inscrire les dépenses liées à des divertissements sous le poste « Dépenses relatives aux marques d'hospitalité » et non sous le poste « Dépenses de formation ».

2.4. Droit de la concurrence

Le droit de la concurrence vise à protéger et à favoriser la concurrence entre les acteurs de l'économie. Les règles du droit de la concurrence interdisent les pratiques commerciales déloyales, y compris les offres collusoires ou le partage d'informations commercialement sensibles ou stratégiques avec des concurrents.

Les Fournisseurs doivent se conformer strictement à la législation de chaque pays dans lequel ils opèrent, notamment en respectant rigoureusement l'ensemble des lois applicables en matière de concurrence.

2.5. Délit d'initié

Si les Fournisseurs ont ou prennent connaissance d'informations importantes, non rendues publiques, relatives à 3DS, à ses activités, à ses clients ou à tout autre partenaire commercial, ils doivent s'abstenir d'acheter ou de vendre des titres ou d'agir en vue de tirer avantage de ces informations, notamment en les communiquant à des tiers.

¹ Marques d'hospitalité : toute invitation ou marque d'hospitalité de valeur que le destinataire utilise, consomme ou apprécie avec la personne offrant l'hospitalité. Les marques d'hospitalité incluent, sans s'y limiter : les repas et les boissons, les voyages et l'hébergement à des fins professionnelles, les divertissements, les événements culturels ou sportifs où le donateur et le bénéficiaire sont présents ensemble.
Cadeaux : tout objet de valeur que le destinataire conserve, utilise, consomme ou profite sans le donateur.

2.6. Confidentialité

Les Fournisseurs ainsi que leurs prestataires et leur personnel doivent en tout temps préserver la confidentialité de l'ensemble des informations confidentielles et commercialement sensibles de 3DS auxquelles ils ont accès, conformément aux lois applicables ou à l'engagement contractuel applicable. Les Fournisseurs protègent les droits de propriété intellectuelle de 3DS, de nos clients, d'autres fournisseurs et personnes concernées.

2.7. Données à caractère personnel et confidentialité des données

3DS a toujours reconnu l'importance de la protection des données et comprend la responsabilité qui découle du traitement des données à caractère personnel.

Les Fournisseurs doivent traiter les données à caractère personnel fournies par 3DS et/ou collectées pour 3DS aux seules fins décrites dans l'accord régissant leur relation avec 3DS; ils respectent l'ensemble des exigences applicables en matière de confidentialité des données et de sécurité des informations, ainsi que l'ensemble des règlements applicables relatifs à la protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement général sur la protection des données 2016/679 (RGPD).

2.8. Comment signaler un problème d'Éthique, de Conformité, Social ou Environnemental ?

Les Fournisseurs peuvent faire part à 3DS d'un problème d'éthique, de conformité, social ou environnemental dans les mêmes conditions que celles prévues pour les collaborateurs de 3DS. Si les Fournisseurs suspectent ou ont connaissance d'une faute professionnelle, ils sont invités à la signaler à la Direction Éthique et Conformité de 3DS. Les Fournisseurs qui ont personnellement connaissance:

- d'un comportement ou d'une situation qui s'apparente à un comportement de corruption ou à un trafic d'influence tel que décrit dans le Code de conduite 3DS (<https://www.3ds.com/about-3ds/ethics-and-compliance/>);
- d'une infraction, d'une violation grave et manifeste de la législation ou de la réglementation applicable ou d'un engagement international entériné ou approuvé par la France, d'une menace ou d'une atteinte grave à l'intérêt général; ou
- de risques d'atteinte grave aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement;

peuvent signaler cette infraction (avec informations à l'appui) à la «Direction Éthique et Conformité» de 3DS à l'adresse suivante : **people.ethicscommittee@3ds.com**

3. Conditions de travail et Droits de l'Homme

« Harmoniser les produits, la nature et la vie » est la raison d'être de 3DS. Les droits de l'homme et les conditions de travail sont clairement associés à la dimension « vie » de notre raison d'être.

Les Fournisseurs doivent interdire sous toutes ses formes le travail des enfants ou le travail forcé*.

- Le travail des enfants désigne le travail d'un enfant dont l'âge est inférieur à celui auquel cesse la scolarité obligatoire dans le pays concerné ou en tout état de cause, ayant moins de quinze ans, conformément à la législation et à la réglementation applicables;
- Le travail forcé ou obligatoire inclut l'esclavage, la servitude et toute forme de trafic d'êtres humains, c'est-à-dire tout travail ou service obtenu d'une personne sans que celle-ci l'ait offert de son plein gré.

Les Fournisseurs doivent respecter la liberté syndicale et le droit à la négociation collective*.

- Les Fournisseurs doivent respecter le droit du personnel de s'organiser librement en syndicats et de se faire représenter par des organisations de leur choix, ainsi que de négocier collectivement, conformément à la législation et à la réglementation applicable;
- Les Fournisseurs ne doivent pas exercer de discrimination à l'encontre des représentants du personnel ou des membres d'un syndicat.

Les Fournisseurs interdisent toute forme de discrimination.

- Les Fournisseurs n'admettent, ni ne pratiquent une discrimination pour quelque cause que ce soit dans les relations de travail, notamment à l'embauche et pendant la relation de travail, en particulier basée sur les critères suivants et sans que cette liste soit limitative : critères de sexe ou d'âge, de situation familiale ou de grossesse, de nom de famille, d'origine ethnique, raciale, sociale, culturelle ou nationale, de religion, de handicap, de santé, de préférences sexuelles, d'appartenance syndicale ou d'opinion ou d'engagement politique;
- Les Fournisseurs doivent recruter et promouvoir les membres du personnel en fonction de leurs qualités propres et les traiter avec dignité, sans favoritisme et dans le respect de leur vie privée.

Les Fournisseurs doivent garantir à leur personnel un environnement de travail sûr et sain et des conditions de travail qui protègent leur santé et leur sécurité*.

- Les Fournisseurs doivent être particulièrement attentifs à la durée du travail et, dans tous les cas, respecter la réglementation locale applicable, notamment en matière de lutte contre le travail clandestin et la sous-traitance illégale;
- Les Fournisseurs rémunèrent leur personnel à des niveaux conformes ou supérieurs à ceux fixés par les lois, et paient les employés en temps utile*. Les Fournisseurs de 3DS fournissent tous les avantages légalement requis.

(*) Conformément aux lois et règlements applicables. L'engagement de 3DS est basé sur la reconnaissance et le respect des lois et réglementations locales applicables ainsi que des déclarations internationales relatives aux principes des droits humains et de protection de l'environnement, tels que la Charte Internationale des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les Principes Directeurs de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales et la Convention des Droits de l'Enfant des Nations Unies.

4. Impacts environnementaux

« Harmoniser les produits, la nature et la vie » est la raison d'être de 3DS. L'environnement fait clairement partie de la dimension «nature» de notre objectif.

3DS a rejoint initiative Science-Based Target (SBTi) pour réduire ses réductions d'émissions de gaz à effets de serre. 3DS vise également l'amélioration continue, notamment en efficacité énergétique via la mise en place progressive de la certification ISO 50001. En tant qu'entreprise engagée dans le développement durable, 3DS s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de GES. La politique achats de 3DS intègre le développement durable dans ses principes et ses recommandations, qui visent à garantir l'application des bonnes pratiques, telles que:

- L'évaluation des produits achetés en tenant compte, notamment, de leurs spécifications, de leur emploi, de leur entretien, de l'optimisation des ressources et de l'efficacité énergétique, ainsi que de leur potentiel de réutilisation, de recyclage ou de destruction (empreinte carbone et performance énergétique);
- L'obtention auprès des Fournisseurs des informations pertinentes concernant la performance environnementale de leurs produits ou services;
- La collaboration avec les Fournisseurs en vue d'améliorer la performance environnementale tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Conformément à ces principes, 3DS accorde une attention particulière aux prestataires locaux disposant de certifications environnementales, ainsi qu'aux circuits de recyclage de nos fournitures de bureaux, de notre mobilier et de notre matériel informatique.

A ce titre, et afin d'aider 3DS dans la rationalisation de son empreinte environnementale, les Fournisseurs doivent eux-mêmes promouvoir l'écoconception, la responsabilité environnementale et l'économie circulaire² afin de veiller à réduire au maximum leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et à optimiser leur recours aux matières premières ainsi que leur production directe ou indirecte de déchets (ex. l'utilisation de l'eau doit être optimisée).

Ainsi, et aux fins de sa performance globale, 3DS encourage les Fournisseurs, dans la mesure du possible :

- d'une part, à déclarer, évaluer et réduire l'impact environnemental de leurs activités;
- d'autre part, à planifier et à mettre en œuvre les actions nécessaires visant à s'adapter au changement climatique et à garantir le respect de chaque règlement environnemental local et/ou international. 3DS cherche à réduire ses émissions de GES, à minimiser la consommation de matériaux et à explorer les possibilités de recycler les produits. Cependant, 3DS ne peut pas le faire seul et encourage ses Fournisseurs à travailler en étroite collaboration avec elle concernant toutes ses actions liées au climat. À cette fin, 3DS invite ses fournisseurs à rejoindre l'initiative Science-Based Target et à reporter l'empreinte carbone des produits et services délivrés à 3DS. Ces deux critères (engagement envers la SBTi et capacité à fournir des informations sur l'empreinte carbone des produits et services fournis à 3DS) sont considérés comme des critères clés dans la sélection des fournisseurs de 3DS.

5. Achats durables et Innovation

5.1. Achats durables

La Direction des Achats de 3DS challenge en permanence ses besoins internes afin d'optimiser son empreinte environnementale. 3DS inclut des exigences liées aux enjeux du développement durable dans ses cahiers des charges et est à la recherche de toutes les innovations susceptibles de contribuer à harmoniser les produits, la nature et la vie. Les Fournisseurs sont invités à présenter suggestions, bonnes pratiques et solutions alternatives pour des achats plus respectueux de l'environnement. 3DS s'engage à prendre en compte de façon significative dans le choix de ses Fournisseurs et produits et services, la dimension durable du Fournisseur d'un point de vue holistique (approche ESG de l'entreprise + réponses aux spécifications intégrées dans les appels d'offres). Les fournisseurs doivent s'engager à répondre aux questionnaires RSE et à partager les initiatives durables mises en œuvre dans leurs entreprises.

Les Fournisseurs de 3DS sont encouragés à fournir des produits et des services qui soient accessibles à toutes les personnes, y compris aux personnes en situation de handicap.

5.2. Minerais provenant de zones de conflit, et substances chimiques

Bien qu'elle ne soit pas directement concernée, 3DS est sensible à la question des minerais provenant de zones de conflit. Les Fournisseurs doivent mettre en place tous les processus nécessaires de contrôle de la conformité pour garantir que leurs produits sont fabriqués de manière responsable, dans le respect des droits humains et qu'ils ne contiennent pas de minerais provenant de zones de conflit (tantale, étain, or et tungstène). Bien que 3DS n'achète pas directement de substances chimiques, les Fournisseurs doivent s'assurer que toute substance présentant un risque environnemental est identifiée, étiquetée, stockée et expédiée de manière à prévenir tout risque de pollution.

² <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/circular-economy/what-is-the-circular-economy>

5.3. Politique de déplacement

3DS est impliquée dans un processus d'optimisation des déplacements depuis 2009. La politique mise en place chez 3DS en matière de gestion des déplacements professionnels limite l'impact environnemental des voyages d'affaires ; elle privilégie les conférences téléphoniques ou les vidéoconférences par rapport aux déplacements physiques, les trajets en train par rapport aux trajets en avion pour les déplacements d'une durée de moins de trois heures et la classe économique pour les trajets en avion.

La [politique de déplacement des prestataires](#) est disponible sur 3ds.com. Elle présente et définit les procédures applicables aux Fournisseurs en fournissant les informations nécessaires concernant le remboursement des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

5.4. Gestion de la relation fournisseur

Une relation fournisseur durable implique que les exigences d'éthique et de conformité de 3DS, l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux soient des éléments fondamentaux de cette relation.

3DS est attentif au niveau de dépendance économique afin d'assurer une relation équilibrée. 3DS et ses Fournisseurs s'engagent à faire preuve de vigilance vis-à-vis du risque de dépendance.

3DS est attentif au respect des conditions de paiement. Pour cela, les Fournisseurs doivent envoyer leurs factures dans les jours qui suivent la date d'émission, à l'adresse indiquée dans le bon de commande.

3DS a instauré, dans la région Europe Moyen-Orient Afrique Russie (EMEAR), un processus de médiation et a nommé le Responsable Ethique et Conformité du Groupe comme médiateur: <https://www.3ds.com/fr/fournisseurs/relation-fournisseurs>. Le médiateur a pour objectif de faciliter le règlement amiable des éventuels litiges intervenant lors de l'exécution du contrat.

5.5. Engagements

En acceptant les principes mentionnés ci-dessus, le Fournisseur s'engage à assister 3DS dans le déploiement de sa stratégie RSE. Le Fournisseur s'engage à encourager ses propres fournisseurs et sous-traitants à respecter les attentes susvisées. Le Fournisseur doit fournir à 3DS toutes les informations pertinentes concernant sa conformité à la Charte.

Le Fournisseur s'engage à informer 3DS dans les meilleurs délais en cas d'impossibilité de s'acquitter de ses obligations conformément à la Charte. En cas de non-respect par le Fournisseur de la présente Charte ou à défaut de réponse du Fournisseur à la demande d'information et/ou d'audit effectué par 3DS conformément à la Charte, les Parties conviennent de se réunir afin de définir un plan de résolution visant à respecter l'ensemble des engagements définis dans la Charte. En particulier, le Fournisseur fournira à 3DS un plan d'action et une date de mise en conformité à la Charte. Si aucune solution n'est définie, 3DS sera en droit de mettre fin à la relation commerciale ou de suspendre un processus d'appel d'offre en cours.

Pour être applicable et entrer dans le champ d'application de cette Charte, tout autre engagement que le Fournisseur pourrait choisir de prendre doit être inscrit en annexe de cette Charte.

Pour toute question concernant la Charte Fournisseurs 3DS Achats Responsables et son application, vous pouvez contacter la Direction des Achats : finance.procurement-ethics@3ds.com

Adresses email utiles:

- Médiateur EMEAR 3DS : 3DS.Suppliers-Mediator@3ds.com
- Dispositif d'alerte 3DS / Direction de la Conformité : people.ethicscommittee@3ds.com
- Directeur des achats 3DS : finance.procurement-ethics@3ds.com

ANNEXE : document d'engagement du Fournisseur

Acceptation et reconnaissance de la
« Charte Fournisseurs 3DS Achats Responsables »

Je soussigné (prénom et nom):

Agissant en qualité de (poste/fonction dans la Société):

Représentant la Société (dénomination officielle de la Société):
.....

Adresse du siège social de la Société:
.....

Ville: Code postal:

Accepte et m'engage à respecter la « Charte Fournisseurs 3DS Achats Responsables » et engage la société indiquée ci-dessus à respecter l'ensemble des dispositions du présent document.

Signature: pour le compte et au nom de la Société. Date (JJ/MM/AAAA): / /

Liens utiles:

- Ethique et règles de conformité: <https://www.3ds.com/fr/a-propos-de-3ds/ethique-et-regles-de-conformite/>
- Portail Fournisseurs de Dassault Systèmes: <https://www.3ds.com/fr/fournisseurs/>
- SBTi Ambitious Corporate Climate Action: <https://sciencebasedtargets.org/>